



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1628-19 ET 1631-19**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 septembre 2019 à 19h30, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1628-19 modifiant le règlement numéro 1589-18, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, afin d'ajouter la fonction greffier adjoint et conseiller juridique.
- 1631-19 modifiant le règlement numéro 1429-13 relatif à la création d'un Conseil local du patrimoine afin d'en modifier la composition;

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 18 septembre 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques